

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 21 février, 1879.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message au Sénat, pour informer leurs Honneurs que cette Chambre a passé une adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général, priant Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse collective des deux Chambres à Sa Très Gracieuse Majesté, lui exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse*, et notre vive sympathie pour Sa Majesté, dans son affliction, en la manière que Son Excellence jugera convenable, afin qu'elle soit mise au pied du trône, et priant leurs Honneurs de vouloir bien s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse.

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

ALFRED PATRICK,
Greffier des Communes.

La dite adresse à Son Excellence le Gouverneur-Général a été alors lue par le greffier comme suit :

A Son Excellence le Très-Honorable Sir JOHN DOUGLAS SUTHERLAND CAMPBELL, (communément appelé le Marquis de *Lorne*), chevalier du très ancien et très noble ordre du Chardon, chevalier grand-croix de l'ordre distingué de *Saint-Michel* et *Saint-George*, Gouverneur-Général du *Canada*, et Vice-Amiral du *Canada*, etc., etc

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, les Communes assemblés en Parlement, approchons humblement Votre Excellence pour la prier de bien vouloir transmettre à Sa Très Gracieuse Majesté notre adresse conjointe, exprimant le profond chagrin que nous éprouvons de la perte douloureuse que Sa Majesté a faite par la mort prématurée de Son Altesse Royale la Princesse *Alice*, Grande Duchesse de *Hesse*, et notre vive sympathie pour Sa Majesté dans son affliction, de la manière qui paraîtra convenable à Votre Excellence, pour qu'elle soit déposée au pied du trône.

J. G. BLANCHET,
Orateur.

CHAMBRE DES COMMUNES,
Vendredi, 21 février, 1879.

L'honorable M. *Campbell*, secondé par l'honorable M. *Aikins*, a proposé :

De concourir avec la Chambre des Communes en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

La question de concours étant mise sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse de la part de cette Chambre.

Ordonné, qu'un des maîtres en Chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a agréé la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et "

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Privé.